



Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social des Pyrénées-Orientales

Extrait du registre des délibérations
Séance du 25 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq avril, à 9 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 25/04/23 – 08	Objet : Fixation du prix de vente des repas au 1 ^{er} mai 2023.
---	--

représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Thierry VOISIN, Lola BEUZE.

Suppléants présents : Madeleine GARCIA-VIDAL.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : Martine ROLLAND ayant donné procuration à Thierry VOISIN.

Absents : Hermeline MALHERBE, Michel GARCIA, Alexandre REYNAL, Marc PETIT, Marie-Edith PERAL Aude VIVES.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Dominique ANDRAULT, Georges GUARDIA, Raymond LEMORT.

Suppléants présents : Maya LESNE, Valérie FRANCO.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Marc BIANCHINI, Nicolas GARCIA, Alain GOT, Françoise ORTEGA, Antoine PARRA, Martine PIERA, Raymond PLA, Daniel PUIGSEGUR, Josette PUJOL, Pierre BATAILLE, Sylvie TORRES, Josiane LOURTIL.

Le Président

Rappelle au Comité Syndical que l'U.D.S.I.S., conformément aux missions qui lui sont dévolues par l'article 3 des statuts du 10 juillet 2020, produit des repas en liaison froide pour les collectivités membres. Chaque année, le prix de vente de ces repas est actualisé au 1^{er} janvier.

Vu la délibération 17/11/22-02 en date du 17 novembre 2022 fixant les tarifs au 1^{er} janvier 2023 et proposant d'examiner à nouveau les tarifs en juin 2023 afin de définir les prix de vente des repas au 1^{er} septembre 2023 pour coïncider avec l'année scolaire.

Vu les tarifs en vigueur 1^{er} janvier 2023 :

- Crèches :
 - 1er âge : 1,70 €
 - 2ème âge : 2,05 €
 - Option repas complet : 1 € en sus
- Maternelles et primaires : 4,02 €
- Collèges (dont 0,75 € du CD66) : 4,20 €
- Centres aérés : 4,40 €
- Commensaux / adultes : 6,65 €
- Plat principal collèges / lycées : 3,00 €
- Lycées : 4,30 €

Expose que suite à l'augmentation du nombre de repas produits à destination de l'Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence (IDEA), il est nécessaire d'identifier un tarif spécifique pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA). Ce tarif sera applicable à partir du 1^{er} mai 2023.

Propose de créer le tarif IDEA MNA.

Propose les tarifs au 1^{er} mai 2023 comme suit :

	Tarifs
Crèches 1 ^{er} âge	1,70 €
Crèches 2 ^{ème} âge Option repas complet (1€ en sus)	2,05 €
Maternelles et primaires	4,02 €
Collèges (dont 0,75 € du CD66)	4,20 €
Centres aérés	4,40 €
Commensaux / adultes	6,65 €
Plat principal collèges / lycées	3,00 €
Lycées	4,30 €
IDEA MNA	8,60 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
27 AVR. 2023
COURRIER